

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU SEANCE DU VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
16/06/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Madame Christelle THEVENIN, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HOUPPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-67- Attribution de l'accord cadre « Fourniture, livraison de repas en liaison froide et mise à disposition d'agent(s) dans le cadre du service périscolaire et extra-scolaire »

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 ; L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L2123-1 et R2123-1 et suivants ((ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret 2018-1075 du 03 décembre 2018)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'appel d'offres ouvert concernant un marché portant sur la fourniture, la livraison de repas en liaison froide et la mise à disposition d'agent(s) dans le cadre du service périscolaire et extra-scolaire a été lancée le 19 avril 2026.

Cet accord-cadre, numéro 03/2026/MLM est à bon de commande sans minimum et avec maximum (prix unitaires BPU/DQE).

La date de remise des offres était fixée au 20 mai 2026 à 12 H 00. Deux prestataires ont fait parvenir une candidature avant cette date.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 15 juin 2026 à 17 H 00 afin d'attribuer le marché à la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Le montant maximum du marché s'élève à de 1.000.000,00 € HT sur 4 ans à compter du 1^{er} septembre 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260623-2026-67DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026
Notification : 29/06/2026

VU le procès-verbal d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 juin 2026 à la société API,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

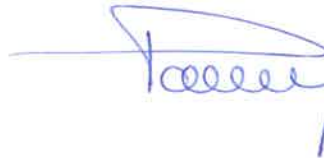
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et tout document nécessaire à l'exécution de ce marché.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/06/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

